

REGLES DE VIE DE SEJOUR



Je soussigné(e), _____ responsable du groupe :

Organisme : _____

Reconnais avoir pris connaissance des consignes d'accueil et de fonctionnement du centre sportif de Méjannes le Clap transmises par la direction pour le bon déroulement de mon séjour et m'engage à les respecter, à savoir notamment :

- Respecter le règlement intérieur du centre sportif et de la piscine, les consignes générales et spécifiques de sécurité et la législation en vigueur pour l'organisation de séjours de groupe en centre avec hébergement,
- Communiquer les règles et consignes générales et spécifiques de sécurité à mon groupe,
- Veiller à ce que l'encadrement assure une surveillance permanente des mineurs,
- Utiliser la pyramide de cordes uniquement entre 8h et 20h (par arrêté municipal) avec la présence au moins d'un adulte pour les groupes de mineurs,
- Eviter les nuisances sonores aux abords des bâtiments et des habitations voisines en journée comme en soirée et plus particulièrement après 20h,
- Ne pas chanter ou crier au moment des repas en extérieur,
- Obtenir l'accord de la direction pour l'utilisation d'appareils diffuseur de son,
- Remettre à l'accueil la fiche d'état des lieux du bâtiment affecté au plus tard le lendemain matin de mon arrivée,
- Signaler les régimes alimentaires,
- Déclarer et prendre en charge la gestion de tout enfant relevant d'un P.A.I. (Plan d'Accueil Individualisé),
- Signaler à la direction et/ou à la gendarmerie toute intrusion de personne suspecte dans l'enceinte du centre sportif,
- Adopter et faire adopter une attitude éco-responsable visant à préserver l'environnement en appliquant des éco-gestes au quotidien (lumière, chauffage, eau, tri des déchets, gaspillage alimentaire, etc.),
- Informer la direction de toute anomalie pouvant entraver la sécurité des biens et des personnes résidant au centre sportif.
- Avoir été informé que le centre sportif est sous vidéosurveillance et connaître mes droits quant aux données recueillies.

(Merci de cocher toutes les cases)

Fait à Méjannes le Clap, le _____

Le responsable,